

À Créteil, le 14 février 2025

Proposition de loi Attal : un échec collectif de notre système éducatif de prévention et de protection de l'enfance

L'Assemblée nationale vient d'adopter la proposition de loi transpartisane déposée par Gabriel Attal visant à durcir la répression à l'encontre des mineurs délinquants et de leurs parents.

En renforçant la responsabilité pénale des 16-18 ans et en instaurant la possibilité d'une procédure de comparution immédiate pour les mineurs, dès 16 ans, ce texte vient limiter drastiquement la possibilité d'appréhender finement des situations bien souvent complexes.

La privation de liberté, l'emprisonnement immédiat des mineurs ne fait qu'accentuer leur marginalisation et ne peut avoir de sens éducatif pour ces jeunes.

Interrogeons-nous plutôt sur les liens entre les réductions drastiques des moyens de la protection judiciaire de la jeunesse et des services de l'aide sociale à l'enfance observée ses dernières années et la recrudescence des faits de délinquance et de récidives.

La meilleure réponse se situe sans nul doute dans la prévention et dans la qualité de notre système de protection de l'enfance et de protection judiciaire de la jeunesse.

Actuellement, le compte n'y est pas.

Vouloir restaurer l'autorité de la justice par des mesures uniquement répressives est un échec collectif de notre système éducatif et de protection de l'enfance.

Il est urgent de renforcer les moyens d'action dédiés à l'accompagnement éducatif et au soutien parental.

La Fédération générale des PEP se joint à [l'appel de l'Uniopss et de Citoyens & Justice](#) pour que le Sénat intègre les dimensions de prévention et d'éducation conformes à la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE).